

**Présidence**

**Direction Générale des services**

Sylvie Monsinjon

Affaire suivie par :

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

02.35.14. 68.35

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil académique - URN**

**13 juin 2025**

**Délibération n°CAC-2024-22**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 2 votants, dont 0 membres représentés

**Section disciplinaire à l'égard des enseignants (SDE) - désignation complémentaire des membres**

➤ Vu la note annexe

**Désignation d'un homme PRAG pour siéger à la SDE**

Aurélien POIDEVIN	2
-------------------	---

**Monsieur Aurélien POIDEVIN est élu à l'unanimité pour siéger à la SDE.**

Fait à Rouen, le 13 juin 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

  
Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
Affaire suivie par : Baptiste Blondel-Angot

Note d'information aux membres du conseil  
académique

Séance du 13 juin 2025

## Objet : Complétion de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants (SDE)

Texte de référence (visa) : articles L712-6-2, L952-7 à L952-9 et R712-9 et R712-46 du code de l'éducation

Lors de la séance du 17 janvier dernier, les enseignants et enseignants-chercheurs du CAC, en fonction de leur statuts respectifs, ont procédé à la désignation, en leur sein, des membres de la SDE.

La SDE est composée à parité entre les femmes et les hommes et comprend 4 PU, 4 MCF et 2 représentants des personnels enseignants titulaires d'autres corps. En outre, elle est complétée par des représentants des autres corps et catégories d'enseignants dans l'établissement.

### 1. Désignation d'un homme PRAG

En janvier dernier, Mme Maria-Inès MORELLET, PRAG, a été élue. Le CAC ne comportant pas d'homme PRAG, un appel à candidature a été lancé en février, puis à nouveau en mai.

1 candidature a été reçue :

- **M. Aurélien POIDEVIN, PRAG** au sein du département Histoire de l'UFR LSH

L'élection est acquise au scrutin uninominal majoritaire à deux tours (majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour). Le vote est secret.

Les électeurs sont les élus du CAC du collège correspondant au sens de l'article R712-13 du code de l'éducation, soit les représentants des personnels enseignants titulaires hors PU et MCF :

Sont électrices : Mmes MORELLET et JOUETTE

### 2. Désignation de représentant d'autres corps

La SDE est par ailleurs complétée par des personnels des autres corps et catégories enseignants. Ces personnes ne sont pas membre de la formation de base de la SDE. Elles ne sont appelées à siéger que si un enseignant relevant de leur corps ou catégorie est déféré devant la section disciplinaire.

S'agissant du corps des PRCE, Mme **Ingrid JOUETTE** est membre du CAC. Seule membre féminin de ce corps au sein du CAC, elle est donc **désignée d'office**.

De nouveaux appel à candidature seront lancés au 1<sup>er</sup> semestre 2025-2026 afin de compléter, en parité, les représentants des autres corps enseignants, dont un homme PRCE.